

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AQUILIN DU 2/04/2021 .

L'an deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué, s'est réuni le Vendredi 2/04/2021, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire.

Sont présents : *Michel Courbalay, Daniel Desmaison, Jean Paul Goulet, Annie Lespinasse, Aurélie Newman, Fanny Parade, Annie Roby, Jean Marc Vergnes.*

Mme Pascale Paternaud participant à la réunion en video conférence a donné procuration à Mme Aurélie Newman.

Absent excusé : Alain Soudeix (Procuration à Daniel Desmaison).

Absent : Philippe Cherchouly.

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Mme Annie Roby d'assurer le secrétariat de séance, celle-ci acceptant cette mission.

Après avoir remercié les conseillers présents, Mme le Maire donne lecture du procès verbal du précédent Conseil du 29/01/2021 , qui est validé à l'unanimité dans son intégralité , et présente l'ordre du jour de la présente séance :

1. Adhésion au groupement d'achat d'énergie pour la période 2023 - 2025 .
2. Gestion de l'éclairage public,
3. Convention ATD pour la réalisation des RPQS sur 3 ans.
4. Appel à projet "atlas de la biodiversité communale du bassin de l'Isle".
5. Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.
6. Désignation d'un élu référent "Forêts-Bois"
7. Correspondant défense
8. Motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne.
9. Questions diverses : .
 - Transfert de compétence de mobilité à la CCIVS (Communauté de Communes Isle-Vern- Salembre)
 - Signalétique " territoire bio engagé"
 - Point d'information sur : l'incendie, (état des lieux), l'adressage, lotissement "Maisonneuve"

Point n°1 : Adhésion au groupement d'achat d'énergie pour la période 2023 - 2025 .

M. J.M Vergnes informe les conseillers de l'existence d'un groupement d'achat d'énergie au niveau départemental, piloté par le syndicat de la Gironde, pour passer les marchés pour la période 2023-2025, avec les fournisseurs d'électricité, et ce dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Il précise que le contrat proposé à la commune par ce groupement permettrait une économie de l'ordre de 10% du coût actuel d'énergie.

Après lecture du contrat, et à l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à l'adhésion au groupement, sous réserve que la clause relative aux frais de dossier soit supprimée.

Point n°2 : Gestion de l'éclairage public,

Compte tenu de la vétusté des lampadaires de l'éclairage public, et de leur caractère énergivore, M. Jean Marc Vergnes propose au Conseil de modifier l'amplitude de l'éclairage municipal, avant d'envisager dans l'avenir, le remplacement des 10 lampadaires les plus vétustes.

Il propose que désormais l'horaire d'extinction de tous les lampadaires, y compris ceux du lotissement, soit fixé de 22h à 6h30, excepté pour les lampadaires du bar, de la venelle, et de la salle des fêtes qui resteront allumés toute la nuit. Au lotissement de Maisonneuve, 4 lampadaires pourraient être supprimés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point n°3 : Convention ATD pour la réalisation des RPQS sur 3 ans.

Mme le Maire informe le Conseil, que la Convention avec l'Agence Technique Départementale (A.T.D) arrive à échéance, et propose son renouvellement pour 3 ans. Cet organisme dépendant du Conseil Départemental est au service des communes pour la rédaction annuelle du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil accepte le renouvellement de cette convention pour trois années.

Point n° 4 : Appel à projet "atlas de la biodiversité communale du bassin de l'Isle".

Mme Pascale Paternaud présente en distanciel, ce projet de recensement de la faune et de la flore communale, à partir de Juillet 2021. Il s'étalera sur 2 années. Elle propose que la Commune de Saint Aquilin réponde favorablement à cet appel à projet proposé par l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B), auquel se sont déjà associées une dizaine de communes du bassin de l' Isle. Elle informe que la réponse à cet appel à projet sera portée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) et rappelle les objectifs du projet :

- Mieux connaître la biodiversité de notre territoire,
- Sensibiliser les élus et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- Faciliter la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques locales,

Elle précise que cette participation est subordonnée à l'accord de la Collectivité du Bassin de l'Isle, qui ne sera effectif qu'en Juin 2021, et que dans l'hypothèse d'une réponse favorable, la participation financière de la commune a été négociée à 500 €.

Le Conseil à l'unanimité, valide l'implication de la commune dans ce projet d' Atlas de la biodiversité communale.

Point n° 5 : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Mme le Maire informe les conseillers de l'importance qu'elle souhaite accorder à la défense des arbres, pour leur valeur historique et paysagère, mais également pour leur rôle en matière de biodiversité.

M. J.M. Vergnes, rappelle alors les objectifs de la Charte, qui sont de préserver, gérer, et développer notre patrimoine arboré. Il informe les conseillers que le département a engagé depuis de

nombreuses années, une véritable politique de l'Arbre et souhaite impliquer les communes dans cette démarche.

Il propose de faire un inventaire des arbres exceptionnels de la Commune de Saint Aquilin, avec une sensibilisation des propriétaires aux prescriptions de la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Dans le cadre de cette démarche, Mme le Maire souhaite également que la commune organise, le 27 Juin, journée du patrimoine de pays consacrée à l'arbre, une randonnée pédestre à la découverte des arbres remarquables de la Commune.

L'adhésion de la commune à cette charte est acceptée à l'unanimité.

Point n° 6 : Désignation d'un élu référent "Forêts-Bois"

Evoquant le nombre croissant des coupes forestières sur le domaine communal, Mme le Maire rappelle qu'une autorisation de coupe doit être préalablement déposée en Mairie, et que dans certaines zones elle doit s'accompagner d'une autorisation des bâtiments de France.

Elle propose qu'un référent élu soit désigné, pour gérer le domaine forestier sur le territoire communal, et être l'interlocuteur entre les habitants et le service des Eaux et Forêts.

A l'unanimité, M. Alain Soudeix est élu Référent "forêts-bois" pour la Commune de Saint Aquilin.

Point n° 7 : Correspondant défense

M. Michel Courbalay rappelle que la désignation d'un élu, en qualité de correspondant "défense" est obligatoire dans toutes les communes depuis 2001. Son rôle est de sensibiliser les citoyens aux questions de défense, et de faire dans ce domaine, la liaison entre les habitants et les autorités civiles et militaires.

Plus précisément, le rôle du correspondant "défense" est de renseigner, informer et orienter les personnes souhaitant :

- effectuer une carrière militaire,
- s'orienter vers un emploi civil au sein de l'institution militaire,
- servir dans la réserve opérationnelle
- se recenser (obligatoire pour les jeunes de plus de 16 ans).

A l'unanimité, le Conseil désigne M. Michel Courbalay en qualité de Correspondant Défense pour la Commune de St Aquilin.

Point n° 8 : Motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne.

Mme Aurélie Neuman informe le Conseil de la volonté affirmée de la Poste, de réduire les amplitudes horaires d'ouverture des bureaux, de réduire leur nombre, et à terme, de transformer les bureaux de poste en agences postales communales. A l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de la Dordogne, une motion pour le maintien de l'existant a été rédigée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable à cette initiative et mandate Mme le Maire pour cosigner cette motion.

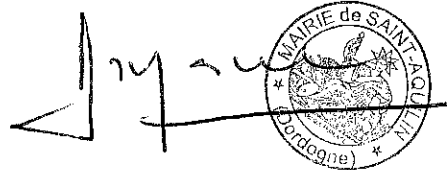
Point n°9 : Questions diverses :

- Transfert de compétence de mobilité à la CCIVS (Communauté de Communes Isle Vern Salembre) : La loi d'orientation des mobilités (L.O.M) prévoit que les Communautés de Communes peuvent, si elles le souhaitent, prendre la compétence mobilité dans le ressort de leur territoire. Le Conseil Communautaire ayant exprimé à la majorité absolue sa volonté de prendre cette compétence à sa charge, il appartient aux communes appartenant à la CCIVS, de se prononcer sur ce choix, sachant que, pour elles, la réalisation de ces prestations n'entraînera aucune charge supplémentaire .
A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à la prise en charge de ce service par la CCIVS.
- La commune de Saint Aquilin a été labellisée "territoire bio engagé" et il est proposé d'installer à l'entrée et à la sortie du bourg, des panneaux indiquant cette spécificité. A l'unanimité, la mise en place de panneaux d'information est décidée.
- Points d'information :
 - Incendie : un état des lieux sur la protection "incendie" sur la commune sera réalisé, suite à l'inspection demandée par Mme le Maire, auprès des services départementaux de l'incendie.
 - Adressage : La majorité des rues et chemins ont été dénommés à ce jour, et le nombre de plaques et piqués nécessaires, arrêté. Le choix de la couleur des plaques et du graphisme, sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.
 - Lotissement "Maisonneuve" : Habitat 24 gère actuellement le lotissement. Cinq maisons ayant été déclarées insalubres, seules trois seront réhabilitées, les deux autres seront détruites.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.



La secrétaire de séance
A. Roby



La Maire de Saint Aquilin
A. Lespinasse